

## INTRODUCTION

Mesdames les Ministres,

Madame la Présidente de la Commission de la Culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, chère Catherine Morin-Desailly,

Mesdames les Sénatrices,

Mesdames et Messieurs les présidents et membres d'associations,

Chère Muriel Homo, cher André Fertier,

Chers amis, chers tout(e)s,

La culture s'empare du thème du handicap :

Après les succès d' « Intouchables », film d'Eric Toledano et Olivier Nakache avec François Cluzet, Omar Sy (2014),

« L'homme de chevet », film réalisé par Alain Monne avec Sophie Marceau, Christophe Lambert (2009),

« My Name is Khan », film indien réalisé par Karan Johar avec Shah Rukh Khan, Kajol Devgan (2010),

le slameur *Grand corps malade* et son film « Patients » (2016) qui raconte sa vie dans l'hôpital après son accident nous a permis d'écouter « Espoir adapté », chanson du générique

<https://www.youtube.com/watch?v=NuxAXG6aQCM>

après sa chanson « 6<sup>e</sup> sens » (2002) dédiée aux personnes handicapées.

<https://www.youtube.com/watch?v=96RKHanO778>

La réunion de ce jour est importante à plus d'un titre.

Les droits culturels et politiques publiques à destination des publics empêchés seront au centre de nos débats.

Depuis les années 1980, le terme de « publics empêchés » désigne les personnes handicapées, les individus placés sous main de justice et les personnes en établissements publics de santé (hôpitaux, centres d'accueil et de soins, etc.) et notamment les personnes âgées.

Plusieurs dispositifs nationaux encadrent la politique concernant les « publics empêchés » : la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, dite « loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » ; la loi n° 2006-961 du 1er août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information, dite loi « DADVSI » ; les deux protocoles d'accord Culture-Justice, signés en 1986 et 1990 ; ainsi que la convention nationale Culture-Santé du 4 mai 1999 et ses déclinaisons en région.

Après des rencontres régionales, dont celle de la Normandie que j'ai eu l'honneur de présider en 2015, les instances nationales et internationales (ONU) mettent en avant aujourd'hui la nécessité, au-delà de la réflexion, d'agir en vue de politiques publiques favorisant les publics empêchés pour leur accès à la culture.

Déjà en 2014, la commission nationale « Culture et Handicap » conjointe aux Ministère de la Culture et de la Communication et au Ministère délégué chargé des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion indiquait ses axes privilégiés et les réalisations en cours.

Par ailleurs la Convention de l'ONU relatives aux personnes handicapées intègre les questions culturelles au premier chef parmi les droits indispensables. André Fertier, mandaté comme référent pour l'article 30 de cette convention par le Conseil Français des Personnes Handicapées pour l'Europe nous présentera ses propositions pour un rapport alternatif à celle-ci.

Récemment, en janvier 2017, une enquête du CREDOC intitulée « *Lecture publique et publics empêchés* » a été publiée à la demande du Ministère de la Culture et de la Communication. Cette enquête montre que les actions en faveur de l'accès au livre et à la lecture à destination des publics empêchés développées par les collectivités territoriales ne sont actuellement ni homogènes sur le

territoire, ni généralisées. Elles ne couvrent pas de manière systématique l'ensemble du champ des publics empêchés.

Je remercie la Commission de la Culture, de l'éducation et de la communication du Sénat et tout particulièrement sa Présidente, Catherine Morin-Desailly d'abriter dans cette prestigieuse institution de la République nos travaux.

Le déroulement de cette journée chargée en interventions supposera que chacun et chacune d'entre vous tienne le temps imparti. D'autant que ces interventions bénéficieront de traduction en Langue des Signes et que nos débats supposeront une bonne organisation. Je serai le maître du temps...

Des respirations musicales et chorégraphiques ponctueront nos tables rondes.

Je souhaite à toutes et à tous une journée fructueuse par nos échanges formels et informels.